

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141106-2014_B443-DE
Date de télétransmission : 13/11/2014
Date de réception préfecture : 13/11/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B443

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Modification d'un fonds de concours attribué à la commune d'Eguilles pour l'acquisition d'un véhicule électrique et attribution d'un nouveau fonds de concours pour un deuxième véhicule

Le 6 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à LAGIER Robert – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque, donne pouvoir à MEÏ Roger

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

06_1_02

BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Robert CHARDON

Co-rapporteur : Roger MEÏ

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Environnement

Objet : Modification d'un fonds de concours attribué à la commune d'Eguilles pour l'acquisition d'un véhicule électrique et attribution d'un nouveau fonds de concours pour un deuxième véhicule

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé de modifier un fonds de concours attribué à la commune d'Eguilles pour l'acquisition d'un véhicule électrique et en attribuer un nouveau à cette commune pour un second équipement pour un montant total de 8.543,45 €.

Exposé des motifs :

Par délibérations n° 2010_A117 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 et n° 2010_B458 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de mettre en œuvre sur son territoire, et en partenariat avec les communes, un plan de développement des véhicules électriques. Dans ce cadre, et par délibération n°2010_A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010

modifiée par la délibération n° 2012_A049 du Conseil communautaire du 15 mars 2012, elle a décidé de mettre en place un fonds de concours à destination des communes pour l'acquisition de véhicules électriques portant à 25 % du coût hors taxe de l'équipement avec un plafond de 5.000 €.

Par délibération n°2012_B259 du Bureau communautaire du 28 juin 2012, la CPA a attribué un fonds de concours à la Commune d'Eguilles pour l'acquisition d'un véhicule électrique - Renault Kangoo - destiné à la Police Municipale. Après étude détaillée, la commune s'est portée sur l'achat d'une Renault ZOE car disposant de plus d'autonomie et correspondant mieux au besoin de ce service. En conséquence, il est proposé de modifier la décision prise pour prendre en compte le changement d'équipement et le nouveau plan de financement.

Le plan de financement de cette acquisition est le suivant :

Coût du véhicule : 11.045,02 € HT (déduction faite du bonus écologique)

Subvention CPA (25 %) :2.761,25 € HT

Financement Commune (75 %) :8.283,77 € HT

Il est donc proposé que la Communauté du Pays d'Aix contribue à hauteur de **2. 761,25 €** pour cet équipement.

La Commune d'Eguilles s'est engagée dans l'acquisition d'un second véhicule électrique (Renault ZOE) destiné aux services de la commune et sollicite un fonds de concours de la Communauté du Pays d'Aix.

Le dispositif de Fonds de concours a évolué par la délibération n° 2013_A192 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013 et prévoit désormais que la participation de la Communauté du Pays d'Aix puisse aller jusqu'à 50 % du coût Hors Taxes d'achat de cet équipement sans pouvoir dépasser le reste à charge de la commune. Ce nouveau dispositif s'applique donc à ce nouvel achat.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût du véhicule : 11.564,40 € HT (déduction faite du bonus écologique)

Subvention CPA (50 %) :5.782,20 € HT

Financement Commune (50 %) :5.782,20€ HT

Il est donc proposé que la Communauté du Pays d'Aix contribue à hauteur de **5.782,20 €** pour cet équipement.

Le cumul des deux fonds de concours porte le montant à **8 543,45 €**

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2008_A176 du Conseil communautaire du 12 décembre 2008 relative à la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiements dans le cadre du fonds d'investissement aux communes en matière d'énergies renouvelables ;

VU la délibération n° 2010_A117 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative au Plan National Véhicules Électriques – Proposition d'actions sur la Communauté du Pays d'Aix ;

VU la délibération cadre n° 2010_A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative aux Fonds de Concours incitatifs et notamment le dispositif d'aide aux communes pour l'acquisition de véhicules électriques ;

VU la délibération n° 2010_B458 du Bureau communautaire du 29 septembre 2010 relative au projet de Plan Véhicules Électriques du Pays d'Aix ;

VU la délibération n° 2012_A049 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 relative à la modification de la délibération n° 2010_A091 relative aux Fonds de Concours incitatifs - aide à l'acquisition de Véhicules Électriques ;

VU la délibération n° 2013_A192 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013 relative au dispositif de soutien aux communes dans le cadre de la dynamisation des projets ;

VU la délibération n°2012_B259 du Bureau communautaire du 28 juin 2012 relative à l'attribution d'un fonds de concours à la commune d'Eguilles pour l'acquisition d'un Véhicule Électrique ;

VU l'avis de la Commission Environnement, Développement Durable et Gestion des Déchets en date du 10 octobre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'apporter une modification à la délibération n°2012_B259 relative à l'attribution d'un fonds de concours à la Commune d'Eguilles pour l'acquisition d'un véhicule électrique, à la suite d'une modification sur le choix de l'équipement et son plan de financement et porter le montant de l'aide de la CPA à **2 761,25 €** ;
- **DECIDER** d'attribuer un fonds de concours pour l'acquisition d'un second véhicule électrique à la Commune d'Eguilles, à hauteur de 50 % du coût total Hors Taxes, soit un total de **5.782,20 €** ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ;
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 1DR Section Investissement, imputation 832/20414, dans le cadre de l'AP/CP 2009/9.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Modification d'un fonds de concours attribué à la commune d'Eguilles pour l'acquisition d'un véhicule électrique et attribution d'un nouveau fonds de concours pour un deuxième véhicule

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n°2014_A184 du 14 octobre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

13 NOV. 2014